

# Retour sur les questions posées et les réponses apportées lors de la réunion publique de la CLI du 27 novembre 2017

Si je vous dis « Le Démantèlement et ses enjeux, quelles sont vos questions ? »

	Energie nucléaire	Réponse
1	L'énergie nucléaire est-elle vraiment une énergie d'avenir, compte tenu de problèmes du démantèlement et du traitement des déchets ?	<i>C'est une question de société qui ne relève pas des missions de la CLI. Chacun peut se documenter sur cette question et se positionner suivant ses convictions.</i>

	Avenir du site	Réponse
2	Le démantèlement immédiat et complet est-il une nécessité ?	ASN : Le démantèlement immédiat est inscrit dans la loi : art L593-25 du code de l'environnement (depuis la loi TECV de 2015). Cet article précise que, lors de l'arrêt définitif d'une installation nucléaire de base ou d'une partie d'une telle installation, son exploitant doit procéder à son démantèlement dans un délai aussi court que possible, dans des conditions économiquement acceptables. Les modalités et le délai du démantèlement sont fixés par décret pris après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et après l'accomplissement d'une enquête publique.
3	Quel sera le suivi qualitatif du site après le démantèlement ?	ASN : Le but du démantèlement est d'assainir complètement le site. S'il reste de la pollution, des Servitudes d'utilités publiques pourront être instaurées (dossier spécifique qui sera étudié à la fin du démantèlement) (art 40 du décret procédures).
4	Quelle 2ème vie pour le site pour le territoire Quel devenir pour le site ? Quel projet de réutilisation du site ? (énergies renouvelables)	<p><i>EDF (démarche en cours avec les acteurs locaux) :</i></p> <p>Le devenir du site de Brennilis est pris en compte depuis le début du process de déconstruction de la centrale nucléaire.</p> <p>Terrains et bâtiments ont été cédés ou revendus au fur et à mesure permettant ainsi l'essor de nouvelles entreprises comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>BEX, Aventures composites et SATET</b>, implanté à Brennilis depuis 2003, en charge notamment de la production de foil pour les jeux olympiques de 2024. Chiffre d'affaires de plus de 3 millions d'euros.</li> <li>• <b>MCI</b>, installé à Brennilis depuis 2001, spécialisé dans la réparation de machines et équipements mécaniques</li> <li>• <b>Les Salaisons de l'Arrée</b>, aujourd'hui fermée, cette entreprise a embauché jusqu'à 75 salariés et une vingtaine de CDD longue durée sur le site.</li> </ul> <p>La réflexion sur le devenir est donc un travail qui s'inscrit dans la durée et s'articule autour de 3 grands axes : industrie, biodiversité et tourisme.</p>

		<p>Une analyse des forces et atouts du site amène à distinguer deux zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone délimitée par l'installation nucléaire de base qui pourra garder une vocation industrielle mais sans projet défini à ce jour,</li> <li>• la zone dite de "la Maison du Lac" pour laquelle des échanges sont actuellement en cours avec des élus de Monts d'Arrée Communauté.</li> </ul> <p>L'implantation de moyens de production d'énergies renouvelables (éoliens, solaires) a été envisagée mais n'a pas montré d'intérêt économique et industriel fort.</p> <p>D'autres pistes de réflexions échangées, avec le territoire, sont actuellement en cours autour de projets innovants.</p>
5	<p>On se rend compte qu'il vous reste une part d'incertitudes non négligeable sur le devenir des déchets et le devenir du site. Les informations que vous pouvez fournir sont donc limitées... et sans doute limitées à ce qui est acceptable par la population ! Merci quand même de nous en dire un peu plus</p>	<p><i>EDF</i> : Le devenir des déchets ne présente pas d'incertitudes ; la quasi-totalité des déchets a déjà une filière de valorisation ou de stockage (nucléaire ou conventionnelle).</p> <p>Pour environ une centaine de tonnes de déchets (sur plus de 100 000t), qui sont des déchets moyennement actifs à vie longue, la filière définitive n'est pas encore construite ; il s'agit du centre CIGEO qu'il est prévu de construire à Bure. EDF a construit en solution temporaire (pour plusieurs dizaines d'années) : ICEDA est un bâtiment d'entreposage qui permettra d'accueillir les déchets de Brennilis lorsqu'ils seront produits ; ensuite ils seront transportés dans le centre de stockage définitif.</p> <p>Le devenir du site n'est pas encore établi. Des discussions et des études ont déjà été engagées avec ou par le Territoire.</p> <p>Les orientations envisagent pour la zone actuelle de la centrale un développement d'activités techniques ; de récentes discussions avec la CCI de Brest ont mis en avant les atouts du site pour un centre de stockage de données par exemple.</p> <p>En ce qui concerne la zone de la maison du lac, l'orientation privilégiée est le développement touristique.</p>
6	<p>Peut-on envisager le retour à l'herbe ? Et à quelle date cela pourrait intervenir ?</p>	<p><i>ASN</i> : <b>L'état final du site est précisé dans le décret de démantèlement. Ce point sera examiné lors de l'instruction du dossier de démantèlement complet qu'EDF doit déposer fin juillet 2018.</b></p> <p><i>Voir également la réponse ci-dessus à la question du devenir du site</i></p>

	Informations	Réponse
7	La déconstruction : est-elle expérimentale ?	<p>EDF : Aujourd'hui, 9 réacteurs sont en déconstruction au sein du parc nucléaire français. EDF s'appuie sur les compétences de 600 salariés en charge spécifiquement de la déconstruction. La déconstruction est une activité industrielle, à haute-expertise, qui bénéficie de méthodes et procédés dédiés, issues de l'expérience d'EDF comme exploitant nucléaire mais aussi des meilleures pratiques observées dans le monde.</p> <p>La centrale de Brennilis fait partie des centrales dites "de première génération", ce prototype a été l'unique centrale de production à eau lourde en France.</p> <p>EDF est pionnier dans la déconstruction de cette filière. Méthodes et procédés serviront au retour d'expérience pour la déconstruction des réacteurs dans les autres pays.</p>

	Déchets	Réponse
8	Quel est le devenir des déchets issus de la centrale ? Où sont-ils stockés ?	<p>EDF : Les déchets issus de la déconstruction sont gérés comme les déchets d'exploitation des centrales en fonctionnement. Ils sont triés et conditionnés, avant d'être transportés vers des centres de stockage adaptés à leur nature. Sur un site nucléaire, il existe différents types de déchets.</p> <p><u>Les déchets conventionnels</u>, c'est à dire non radioactifs : ce sont la majorité des déchets générés par la déconstruction. Ils représentent environ 80% du volume des déchets. Près de 65% sont recyclés.</p> <p><u>Les déchets radioactifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déchets de très faible activité sont entreposés au centre de stockage de l'Andra<sup>1</sup> à Morvilliers.</li> <li>• Les déchets à faible et moyenne activité à vite courte sont entreposés au centre de stockage de l'Andra à Soulaines.</li> <li>• Les déchets à vie longue sont prévus d'être stockés dans le centre CIGEO.<sup>2</sup> EDF a construit une installation d'entreposage temporaire ICEDA<sup>3</sup> qui permettra d'accueillir ce type de déchets avant que la solution CIGEO ne soit mise en service.</li> </ul>
9	Pourquoi envoyer les déchets à l'autre bout de la France ? Ne peut-on pas les traiter sur place ?	<p>ASN : Il existe des centres de stockage dédiés pour les déchets nucléaires. Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) permet une gestion transparente, exhaustive, intégrée et durable des matières et déchets radioactifs. Il est révisé tous les 3 ans). Les centres de stockages existants sont ceux de l'ANDRA. Toute demande de création de centre de stockage de déchets nucléaires peut être par ailleurs examinée.</p>

<sup>1</sup> ANDRA : L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France.

<sup>2</sup> CIGEO : Le centre industriel de stockage géologique est le projet français de centre de stockage profond de déchets radioactifs.

<sup>3</sup> ICEDA : Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés

10	Au final est ce qu'il est envisagé que les déchets restent sur place ou seront-ils transférés en centre stockage?	<i>ASN</i> : Les déchets doivent être stockés dans des centres de stockage. En cas de retard dans la mise en service de centre de stockage (ex : CIGEO) au moment du démantèlement, l'entreposage de déchets doit être réalisé dans des INB (installation nucléaire de base) d'entreposage (ex : ICEDA pour les MAVL (moyenne activité vie longue)). L'entreposage est toujours temporaire alors que le stockage peut être définitif.
11	Faut-il démanteler complètement alors qu'il n'y a pas de solution pour les déchets ?	<i>ASN</i> : Le démantèlement doit avoir lieu pour ne pas laisser la charge aux générations futures. En cas de non disponibilité des centres de stockage, les déchets devront être entreposés. Les conditions d'entreposage permettent de garantir la sûreté de ces déchets. Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs ( <a href="#">PNGMDR</a> ) permet de prévoir une solution finale pour tous les déchets nucléaires.

	<b>Enjeux</b>	<b>Réponse</b>
12	Quel est le temps de fonctionnement des pompes [de rabattement de la nappe]?	<i>EDF</i> : Le temps est variable en fonction des puits de pompages ; certaines pompes fonctionnent quelques dizaines d'heures par an ; d'autres fonctionnent 24h/24 toute l'année.
13	Pourquoi des analyses à 10 Bq/litre dans les rabattements ?	<i>EDF</i> : L'ASN demande à EDF de s'assurer que l'activité volumique d'origine artificielle ne dépasse pas 10 Bq/L pour le tritium et 0,5 Bq/L pour le bêta global.
14	Est-ce que la proximité de la centrale permet la culture bio? Quels sont les paramètres qui permettent d'infirmier ou de confirmer...	<p><i>EDF</i> : Il n'y a aucune contre-indication pour entreprendre de l'agriculture biologique dans l'environnement de la centrale de Brennilis.</p> <p>Des mesures sont réalisées périodiquement dans l'environnement, dans l'herbe ou dans le lait ; leurs résultats sont transmis à l'ASN et à la CLI ; elles permettent de prouver l'absence d'impact des opérations de démantèlement.</p> <p><i>ACRO</i> : Nous ne répondons que sur l'aspect radiologique. Les connaissances acquises au travers des données disponibles (liées à la surveillance réalisée par l'exploitant et les services de l'état, études réalisées par des tiers) complétées par les mesures complémentaires réalisées récemment par la CLI, montrent que le seul radioélément artificiel détecté dans les sols est le césium-137. Cet élément est présent partout suite aux essais nucléaires atmosphériques et à l'accident de Tchernobyl. La situation radiologique observée dans le domaine terrestre autour du site n'est pas différente de celle couramment observée ailleurs en Bretagne. Les niveaux de radioactivité mesurés dans les sols et le couvert végétal sont voisins de ce que l'on observe dans des zones non influencées.</p> <p>C'est pourquoi, de notre avis, la proximité de la centrale en cours de démantèlement, ne peut constituer un obstacle à la production de culture bio.</p> <p>Concernant l'Ellez et le réservoir Saint-Herbot, des traces de radioactivité dont l'origine peut être associée aux rejets de la centrale du temps de son fonctionnement, sont observés par endroit dans la matrice sédimentaire. (Voir Bilan de la radioactivité de l'environnement des Monts d'Arrée et les résultats de la campagne de mesures complémentaires autour du site nucléaire des Monts d'Arrée ; rapports disponibles sur le site Internet de la CLI <a href="http://www.finistere.fr/cli-monts-arree">http://www.finistere.fr/cli-monts-arree</a>)</p>

15	Toujours l'eau : [quelles sont les] mesures [sur les eaux de la] nappe phréatique. [Préoccupation] en tant qu'utilisateur + [les usages d'] irrigation bassin de l'Aulne	EDF : EDF réalise des analyses radiologiques et sur des critères physico-chimiques. Leurs résultats sont transmis à l'ASN et à la CLI ; elles permettent de prouver l'absence de radioactivité artificielle dans les eaux de nappe rabattues.
16	Bilan du démantèlement sur la santé des intervenants: (ndlr : quel est le suivi et l'impact).	EDF : en attente de réponse

	Calendrier	Réponse
17	Quelle visibilité réaliste du calendrier de démantèlement ?	<p>EDF : EDF doit déposer le dossier de démantèlement complet en juillet 2018. Il faudra alors compter 3 ans de procédures administratives. EDF évalue à une dizaine d'année la durée de la dernière étape qui concernera notamment le démantèlement du bloc réacteur.</p> <p>ASN : Le calendrier présenté par EDF pour le démantèlement de Brennilis prévoit une fin de démantèlement en 2032. Lors du dépôt du dossier de démantèlement complet, EDF devra présenter la date de fin du démantèlement qui sera ensuite inscrite dans le décret de démantèlement (le II de l'article 38 du décret du 2 novembre 2007 modifié, dispose que le décret de démantèlement modifie le décret d'autorisation de création pour « fixer le délai de réalisation du démantèlement et, le cas échéant, des différentes étapes de celui-ci».</p>

**Si je vous dis « Mise à disposition des informations, quelles sont vos questions, quelles sont vos suggestions ?**

	Pour aller plus loin	Réponse
18	Quand Tchernobyl est passé pourquoi les détecteurs de Brennilis n'ont rien détecté ?	<p>ACRO : Nous n'avons pas d'information concernant les résultats des mesures du rayonnement gamma ambiant autour du SMA durant l'année 1986, ni concernant les éléments communiqués à l'époque par le site.</p> <p>Dans le cadre du travail réalisé à la demande de la CLI dont l'objectif était d'établir un bilan des connaissances, nous avons compilé les données de la surveillance atmosphérique réalisée par le site des Monts d'Arrée depuis 1974. Cette surveillance de la contamination de l'air est réalisée par l'intermédiaire des filtres fixés sur des préleveurs d'air. Les résultats des mesures correspondants à l'année 1986, montrent bien le passage des masses d'air contaminées venues d'Ukraine au-dessus du Finistère avec une valeur maximale obtenue sur la semaine du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1986.</p> <p>(Voir Bilan de la radioactivité de l'environnement des Monts d'Arrée – page 13 ; disponible sur le site Internet de la CLI <a href="http://www.finistere.fr/cli-monts-arree">http://www.finistere.fr/cli-monts-arree</a> )</p> <p>EDF : en attente d'une réponse</p>

	Comment s'informer	Réponse
--	--------------------	---------

19	<p>Où trouve-t-on les informations sur la déconstruction ? Comment aider au mieux la population à suivre le déroulement des opérations de démantèlement ?</p>	<p>Sur les <b>Sites internet</b> de la CLI :  <a href="http://www.finistere.fr/cli-monts-arree">http://www.finistere.fr/cli-monts-arree</a>  celui d'EDF : <a href="https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-brennilis/">https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-brennilis/</a>  de l'ASN : <a href="http://www.asn.fr">www.asn.fr</a></p> <p>Au <b>Centre de documentation sur l'environnement de Quimper</b>  A la Maison du lac à Brennilis</p> <p>En participant aux visites du site proposées régulièrement par l'exploitant.  En assistant aux <b>réunions plénières de la Commission Locale d'Information</b> CLI (4 par an en moyenne) qui sont ouvertes au public. Les dates sont à retrouver sur le site internet de la CLI. De nombreux sujets sont abordés comme : l'avancée des chantiers, la sûreté nucléaire, la radioprotection, l'impact des activités, les jalons administratifs, etc.  Après chaque réunion de la CLI, un communiqué de presse est transmis aux médias pour diffusion. Par ailleurs, les réunions de la CLI étant publiques, des journalistes sont régulièrement présents, notamment lors de la réunion publique annuelle.</p> <p>La CLI organise chaque année une <b>réunion publique</b> à proximité du site nucléaire et diffuse à cette occasion une <b>lettre d'information</b>.</p> <p>Une <b>adresse mail spécifique</b> a été créée fin 2017 ( <a href="mailto:cli-monts-arree@finistere.fr">cli-monts-arree@finistere.fr</a> ) afin de permettre de poser des questions directement à la CLI.</p> <p>EDF : EDF est engagé dans un processus d'information et de transparence important. De nombreux moyens sont à mis la disposition des riverains et du public pour suivre les opérations de démantèlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Maison du Lac</b> : située à proximité direct de la centrale, cet espace d'information accueille le public toute l'année (plus de 3 000 personnes en 2017). Si la partie muséographique est en accès libre, des visites de l'installation nucléaire sont possibles toute l'année sur inscription, des visites à l'intérieur de l'enceinte réacteur sont mêmes proposées le dernier vendredi de chaque mois.</li> <li>• <b>Site internet</b> : tenu à jour régulièrement, de nombreuses informations sont consultables en ligne sur le site <a href="http://edf.fr/brennilis">edf.fr/brennilis</a></li> <li>• <b>Lettre d'information aux riverains</b> : l'ensemble des foyers, vivant dans un rayon de 5 km autour de la centrale, reçoit 1 à 2 fois par an une lettre informant de l'actualité du site.</li> <li>• <b>Événements et animations</b> : une fois par mois, ateliers et animations sont proposés à la Maison du Lac pour petits et grands. L'objectif est de créer des temps d'échanges autour d'activités ludiques.</li> </ul>
20	<p>Comment la lettre d'information est-elle diffusée</p>	<p>Cette lettre d'information a été publiée à l'occasion de l'organisation des réunions publiques de 2016 et 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2016 : dans l'ensemble des boîtes aux lettres sur les communes dans un rayon de 10km autour du site</li> <li>- en 2017 : dans les mairies, lieux publics, commerces</li> </ul>

## Les propositions à mettre en œuvre soumises à la décision de la CLI (bureau puis plénière)

<p><i>Suite aux propositions faites en réunion publique le 27 novembre 2017, la CLI a décidé à partir de 2018 de .... »</i></p>		
<p>→ Propositions à discuter et valider par la CLI</p>		
1	Faire mieux connaître la FAQ du site de la CLI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une mise à jour de la FAQ</li> <li>- l'information sur l'existence de la FAQ pourrait être faite via les bulletins municipaux</li> <li>- ajouter un lien sur les sites des mairies vers les pages Web de la CLI</li> <li>- transmettre un dossier sur la CLI dans les médiathèques</li> </ul>
2	Pourrait-il y avoir une communication succincte, concrète et abordable après chaque CLI ? Comment rendre les informations accessibles à tous ?	<p><i>La CLI se doit de faire un effort de pédagogie en rendant l'information accessible. C'est l'un de ses objectifs au travers l'organisation de sa réunion publique annuelle. Dans les jours suivant la tenue de la réunion plénière, un communiqué de presse détaillé est transmis aux médias et mis en ligne sur la page CLI du site internet du Département.</i></p>
3	Infos dans les Bulletins municipaux distribution à tous Lettre dans Bulletins municipaux avec adresses des sites	<p><i>Le communiqué de presse réalisé après chaque réunion plénière peut être repris comme brève d'actualité à insérer dans les bulletins municipaux régulièrement.</i></p>
4	<u>Proposition</u> : possibilité d'avoir des Questions (émanant de citoyens)/Réponses (EDF, ASN, ACRO, Présidente de la CLI) Une plateforme directe pour poser des questions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une adresse mail spécifique a été créée pour la CLI fin 2017 : <a href="mailto:climonts-arree@finistere.fr">climonts-arree@finistere.fr</a></li> <li>-</li> </ul>
5	Mieux faire connaître la Maison du Lac	<p><i>-ajouter cette information spécifique dans les informations sur l'exploitant sur le site WEB : demande en cours</i></p>
6	Emissions de télé et/ou radio	<p><i>- en général présence d'une télévision lors de la réunion publique</i></p>